

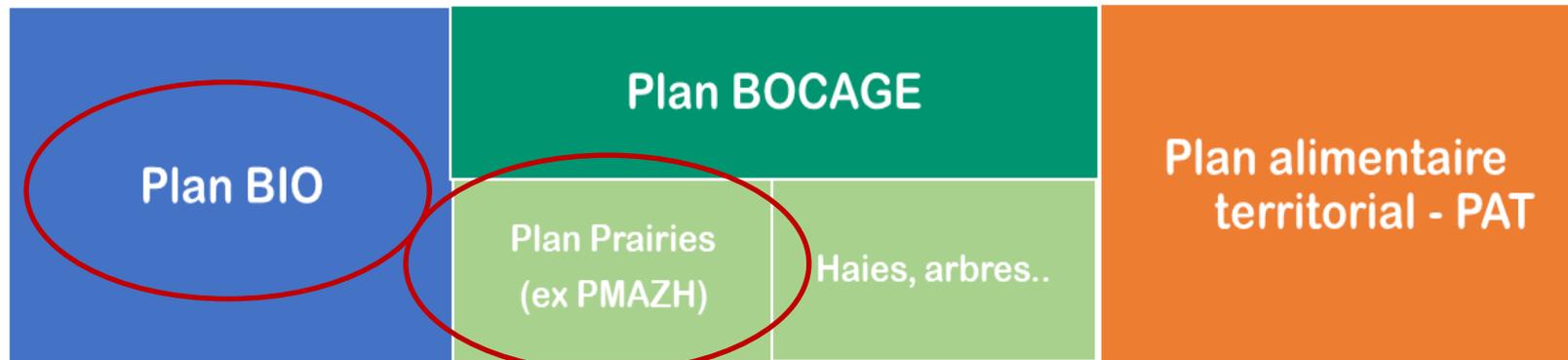
Plan bio Avesnois

Programme Prairies de l'Avesnois



Programme d'actions du Parc

CHARTRE du PARC



30% de la SAU en bio

* de 300 000 €/an

60% SAU en herbe

* en négociation

Limiter à -5% linéaire
Maintenir vergers HT

*nb financements

1 PAT Sambre-Avesnois

* 1 M € Plan de relance/3 ans

Aides : MAEC / PSE

Réglementaire : PLUi / Urbanisme / Paysage

+ Mission Eau et
érosion

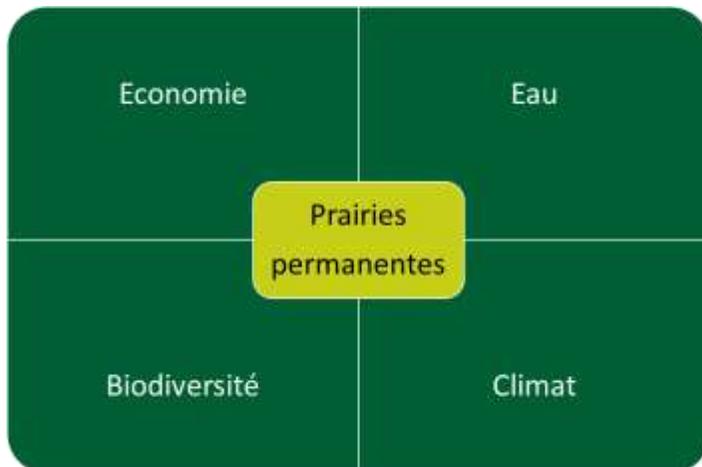
+ Mission
Biodiversité

+ Mission
Tourisme

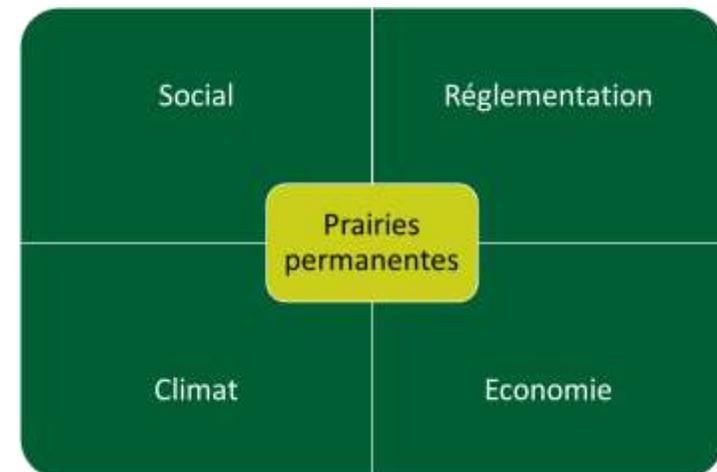
Enjeux sur les prairies permanentes (+ 5 ans)

- **Objectif de la Charte** = maintenir la Surface Toujours en Herbe (STH) en herbe à **60% de la SAU à 2025**.
- **Or ces prairies permanentes tendent à régresser** : le seul levier réglementaire n'est pas la seule solution.

Enjeux de durabilité :



Principales menaces :



➤ **Accompagner les éleveurs pour leur donner les moyens de préserver leurs prairies.**

Travailler le levier économique pour l'avenir

Rôle du Parc :

- **Rester en veille du marché et à l'écoute des opérateurs économiques**
- **Réfléchir à des scénarios d'avenir pour les éleveurs du territoire**

- Lancement d'une **recherche-action innovante sur la « filière lait »** dans son ensemble
(*financement PNRA, ADEME, CDC*)

- Lancer une **étude sur l'abatage de proximité** pour les circuits courts
(*financement PNRA, PNRSE, ETAT*)

- Continuer à **valoriser les producteurs en circuits courts** et les mettre en lien avec les débouchés
(outils de communication + information des dispositifs d'aides + relais du PID)

- **Soutenir les projets structurants portés par différents acteurs :**
 - Réhabilitation fromagerie Maroilles Bio et AOP d'un ESAT (*mobilisation financement l'Agence de l'eau*)
 - Outil d'abatage et découpe de volailles de chairs d'un groupe d'éleveurs (*mobilisation financement DRAAF*)

Territoire pilote pour le développement de l'agriculture biologique

Partenaires techniques :



Acteurs de l'eau associés :



Plan bio Avesnois

Historique

- **1999** : Accompagnement des changements de pratiques (cf. animation CTE puis MAEC)
 - Des agriculteurs bio pionniers et d'autres en demande de conversion
- **2006** : Début de la réflexion bio au Parc en lien avec les **enjeux eau** – au sein du SAGE Sambre-Avesnois
 - 1^{er} expérimentation d'Opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) à St-Aubin-Sars-Poteries
- **2010** : Inscription **d'objectifs ambitieux pour le territoire** dans la Charte du Parc : **30% de SAU bio d'ici 2025**
- **2011** : Diagnostic, mise en place d'un **COTECH et COPIL bio**, arrivée de partenaires et techniciens bio
- **2014 - 2022** : **Programmes d'actions annuels** multipartenaires et **mobilisation de financements** pour agir (AIDAB)

Objectifs partagés depuis 2011

- Développer le potentiel de production en agriculture biologique du territoire
- Assurer la viabilité des exploitations bio et favoriser l'installation en agriculture biologique
- Développer la consommation en produits biologiques locaux sur le territoire
- Préserver la ressource en eau

Environ 30 actions au sein de 4 axes

1 Potentiel de
PRODUCTION BIO

2 POLITIQUE FONCIÈRE &
stratégie d'INSTALLATION
- TRANSMISSION

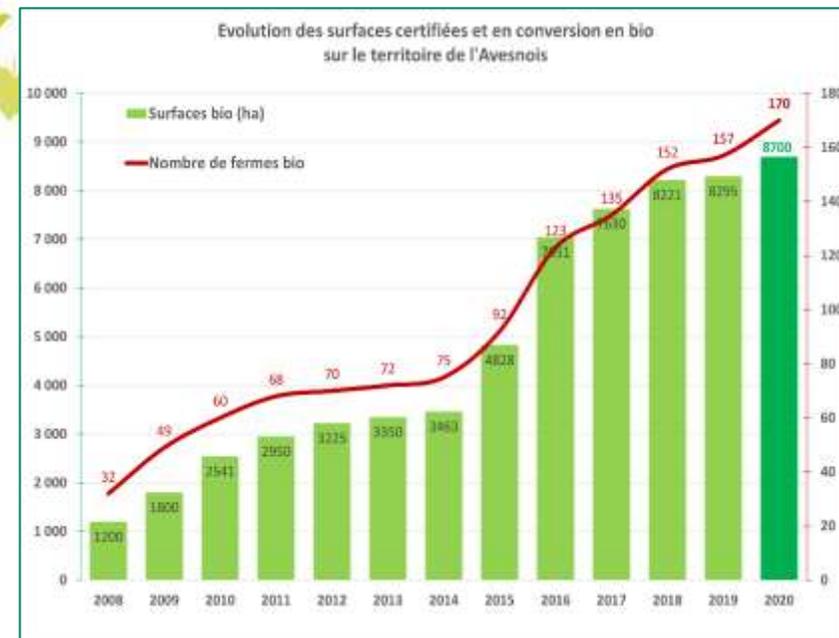
3 Développement,
structuration et
synergies des FILIÈRES

4 ANIMATION du
Programme d'Actions

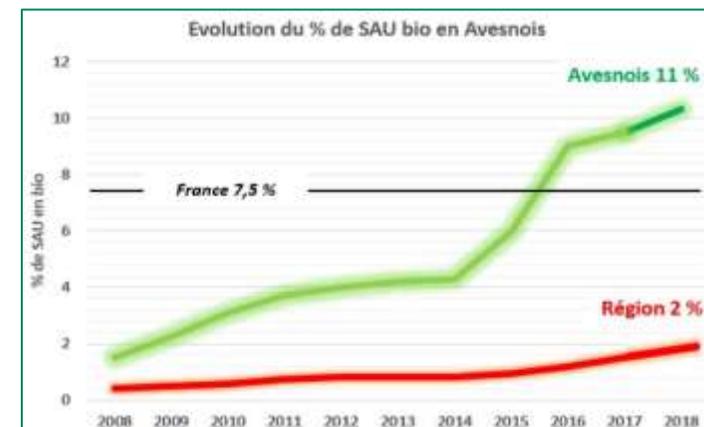
Résultats

- **170 fermes & 8 700 hectares en bio**
 - 10 % de la SAU (contre 2,5% en Région) = **1 hectare sur 10 en bio**
 - 11,5 % des fermes (contre 5,2% en Région) = **1 ferme sur 10 en bio**
- **Principalement en élevage bovin lait**
 - **¾ des surfaces bio sont en prairies permanentes** (1/6 des pp du territoire)
- Développement bio supérieur à la moyenne « normale »
- Dans une région historiquement et structurellement en retard

L'Avesnois reste le 1^{er} territoire BIO de la région



Activité principale	Nb totales fermes bio	Poids parmi les fermes bio
Bovins lait	98	58 %
Bovins viande	26	15 %



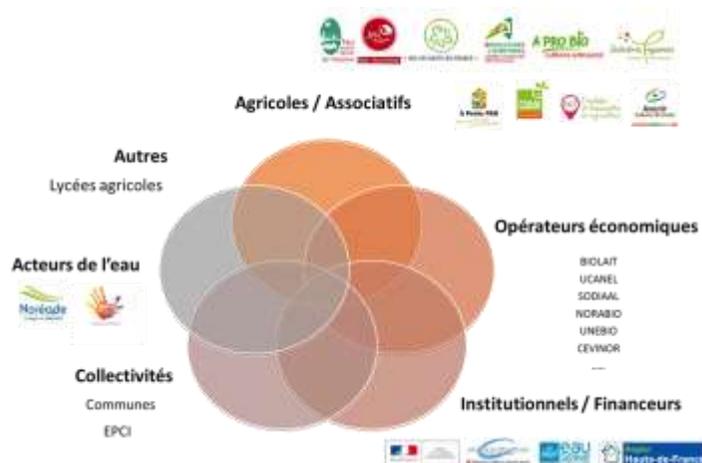
Facteurs explicatifs

Des facteurs structurels et conjoncturels...

- Une demande des consommateurs croissante jusqu'à présent
- Des aides agricoles bio incitatives (aides à la conversion et aides au maintien)
- Des systèmes herbagers (proches du cahier des charges bio)
- Des opérateurs économiques bio (BIOLAIT puis UCANEL au départ, CEVINOR et UNEBIO...) + fermes en Circuits courts
- Un contexte laitier conventionnel parfois en crise qui précipite les conversions

Qui ne suffisent pas à expliquer un développement bio supérieur à la moyenne

Par rapport à des territoires similaire ou limitrophes (Thiérache de l'Aisne ou Pays solesmois par ex).



Un projet bio de territoire multi-acteurs

= qui décuple la dynamique

= crée un climat favorable

= et un effet d'entraînement chez les éleveurs

Perspectives

- La bio n'est plus une pratique « marginale » en Avesnois (1 ferme sur 10 la pratique)
 - La bio nous permet de maintenir et valoriser les prairies du territoire (enjeux eau et biodiversité)
 - Aujourd'hui le programme est concentré sur la conversion et post-conversion (+3 ans) des fermes bio en raison des orientations des financeurs
 - Nous avons besoin d'accompagner les bio historiques autour de l'herbe pour maintenir ces fermes et surfaces en bio, notamment en période d'aléas climatiques => lien au programme prairies
 - Nous avons besoin de nous questionner sur l'avenir des filières économiques bio, notamment sur le lait:
 - Comment mieux gérer les volumes/prix, avec les décalages offres-demandes au niveau régional ?
 - Comment valoriser le lait de printemps ?
 - Comment valoriser les veaux laitiers bio ?
 - S'engager dans des nouvelles labélisations : bio-équitable, bio-biodiversité ?
- ⇒ Le PNR Avesnois s'investit dans ces réflexions portées au sein du Plan bio régional
- ⇒ Notamment avec les Bio en Hauts de France, l'IDELE, les opérateurs économiques

Territoire engagé pour le maintien, le développement et la valorisation des Prairies de l'Avesnois

Principaux Partenaires techniques :



Programme de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH)

Depuis 2015-2016, le Parc pilote le PMAZH sur ces zones humides qui regorgent d'une grande richesse floristique et faunistique (notamment en amont de l'Helpe Majeure et le long de la Sambre)

Avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Artois Picardie

D'abord sur 13 puis 42 communes

Ce programme d'actions multi partenarial a permis aux structures de prendre des habitudes de travail en bonne intelligence sur le volet agronomique, écologique, économique et santé animale.



frgtv Nord
Picardie
FEDERATION REGIONALE DES
GRUPPEMENTS TECHNIQUES VETERINAIRES
DE NORD-PICARDIE



- Environ 20 éleveurs suivis en agroécologie
- Environ 15 en GTE
- Environ 40 en parasitisme par vétérinaires
- Beaucoup d'autres participent à des évènements collectifs

Elargir notre action

Nous constatons un besoin de **faire évoluer le PMAZH pour élargir le champs d'actions** envers toutes les prairies permanentes du territoire.

Nous pourrions en revanche prioriser certaines zones d'actions :

- En fonction du zonage zone humide : prairies en zone à « enjeu agricole » en milieu humide
- En fonction du zonage érosion : prairies à préserver pour lutter contre l'érosion
- En fonction des enjeux eau en lien avec les ORQUEs (captage, périmètres, vulnérabilité)
- En fonction des enjeux biodiversité qu'il nous faut encore préciser avec le CBNBL

Et mettre en place un observatoire pour réaliser un état initial et un suivi évaluation.

Objectifs quantitatifs vis-à-vis des prairies

Il est inscrit noir sur blanc dans la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois l'objectif de résultats quantitatif qui est de : **maintenir voire augmenter la surface en herbe sur le territoire pour atteindre 60% de le SAU en herbe 2025.**

Mentions à la Charte du Parc :

Ambition 1. Un territoire « réservoir de la biodiversité régionale » : Les espaces ruraux sont confrontés à des changements de pratiques qui influent sur la qualité environnementale. Il y a nécessité d'inciter à une gestion durable pour intégrer les multiples fonctions des espaces notamment prairiaux.

Ambition 3. Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour se développer. Axe 3.1 un territoire qui valorise son bocage et ses herbages pour qualifier son bassin laitier. Orientation 12 : valoriser la dimension paysagère environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage Avesnois. Mesure 25 : développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles.

Suivi-évaluation de l'indicateur :

Il est proposé de calculer annuellement cet indicateur mesurable sur 2022-2025 – jusqu'à la future Charte de Parc.

Objectifs de résultats qualitatifs vis-à-vis des prairies

Durant les deux premières années du nouveau programme d'actions prairies de l'Avesnois il est nécessaire d'établir un état zéro des prairies de l'Avesnois pour jauger de leurs particularités et de leurs qualités.

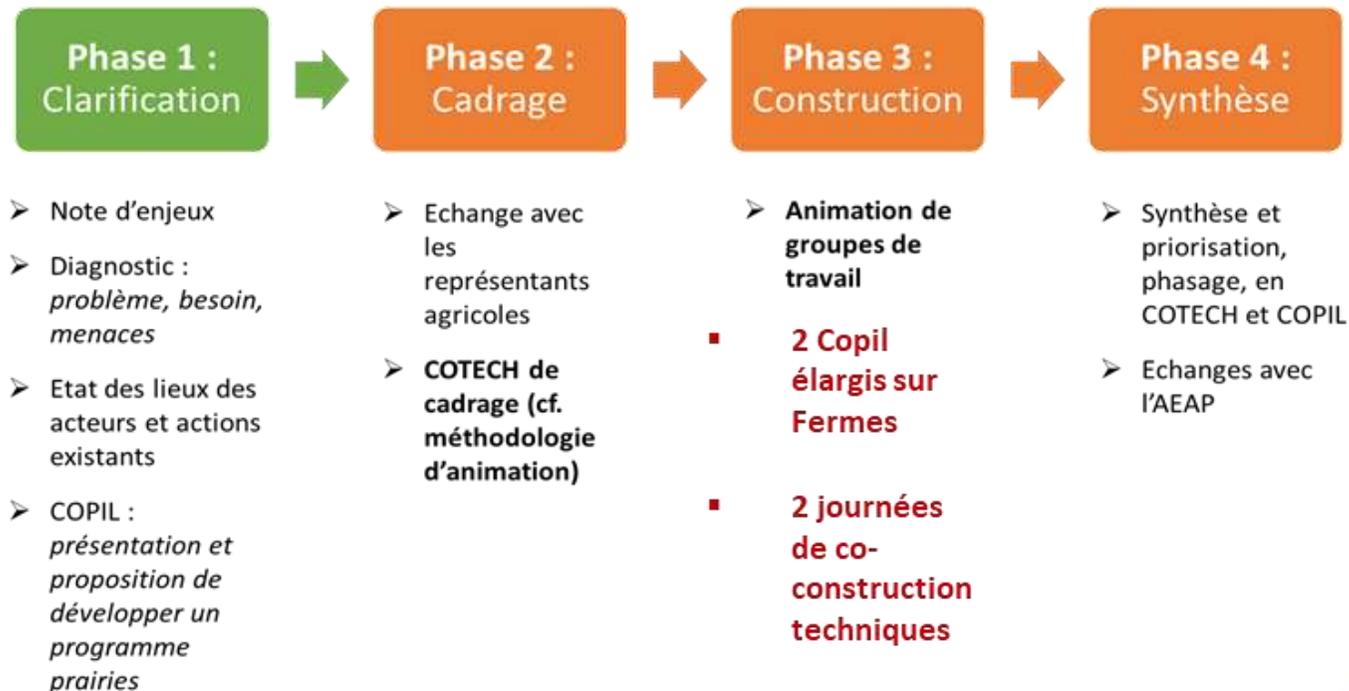
Le Parc, et le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) ont défini la démarche suivante :

- Faire le bilan des données existantes, produites, disponibles
- Qualifier les différents systèmes d'élevage sur le territoire (nouveau RGA)
- Livrer et s'approprier CARAB (cartographie prédictive) pour fin 2022
- Ecrire une méthodologie, former et encadrer des stagiaires, pour réaliser des terrains phytosocio de prairies par échantillonnage afin de vérifier les prédictions
- Synthétiser, formuler des enjeux, des objectifs qualitatifs et mettre en place des indicateurs de suivi-évaluation
- Ajuster le programme d'actions si nécessaire
- Suivre ces indicateurs dans une périodicité qui semble pertinente et faisable (à définir) dans le cadre de la mise en place d'un « observatoire » quantitatif et qualitatif des prairies

Sous réserve d'obtenir les moyens financiers et humains pour le faire.

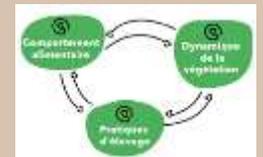
Emergence du nouveau programme en faveur des prairies permanentes de l'Avesnois

Depuis 2021, le Parc travaille pour faire évoluer le PMAZH vers un nouveau programme d'actions pour toutes les prairies (en gardant une attention particulière aux zones humides + secteurs érosion + enjeux eau).



L'éleveur au centre de cette approche agroécologique

- Accompagner les éleveurs sur la technicité de l'herbe : répondre à leurs objectifs, par des moyens agroécologiques contre lesquels ils s'engageraient à minima à maintenir ou développer leurs prairies permanentes, quelque soit leur %, et leur système.
 - Faire de la biodiversité un levier de sécurisation des prairies et donc de l'élevage.
-
- Accompagnement individuel sur mesure (pas de méthode toute faite ou de conseil « descendant »)
 - Actions collectives pour partager les expériences, redonner le goût de l'observation
 - En binôme agronome/botaniste
 - En s'appuyant sur des leviers agroécologiques : interactions troupeau, végétation, pratiques
 - De manière méthodologique: diagnostic, prévision et suivi de la chaîne de pâturage, visites terrain, bilan...
 - Comprendre les saisons et processus naturels : s'adapter au dérèglement climatique
 - Valoriser au mieux ses végétations tout en réduisant ses intrants ou sa mécanisation



Axes d'actions

- Pilotage
- Transversalité entre structures et métiers
- Agroécologie
- Economie
- Santé animale
- Bien être de l'éleveur

Sollicitation et négociation financière en cours entre le Parc et l'Agence de l'eau .